

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 73 (1993)
Heft: 4

Artikel: Déclaration de Monsieur Édouard Balladur, Premier Ministre
Autor: Balladur, Édouard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886497>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



**de Monsieur
Édouard Balladur,
Premier Ministre**

La France et la Suisse sont unies par des liens très étroits que justifient leur voisinage mais aussi, depuis des siècles, une profonde communauté d'intérêts et de culture. Le choix exprimé récemment par la Suisse de ne pas adhérer à l'Union Européenne à laquelle la France a uni son destin aurait pu remettre en cause cette amitié et ces liens. Fort heureusement, il n'en a rien été. Si la France a regretté ce choix, elle le respecte et souhaite que la Suisse se rapproche de la construction européenne. De son côté, elle continuera à entretenir avec les autorités helvétiques les meilleurs rapports.

Ainsi l'année 1993 a été riche en rencontres politiques de haut niveau entre les deux pays : j'ai moi-même été heureux d'inviter à Paris le 23 septembre dernier M. Adolf OGI, Président de la Confédération suisse, et tout récemment, le 3 décembre, M. OGI accueillait à Berne M. François MITTERRAND, Président de la République française. Ces visites d'amitié et de travail témoignent non seulement des bonnes relations qui existent entre nos deux pays, mais aussi de la volonté commune de les intensifier dans l'intérêt de chacun.

La France et la Suisse partagent de nombreux intérêts communs ; ceux-ci sont apparus clairement dans les difficiles négociations du GATT où nos deux gouvernements ont clairement souhaité le maintien de « l'exception culturelle » dans le domaine de l'audiovisuel et promouvoir les intérêts de leurs agriculteurs et surtout de leurs services financiers. La France a été attentive à ne pas fermer la porte de l'Europe à la Suisse ; elle a contribué à l'adoption, par le Conseil européen du 8 novembre dernier, d'une politique souple pour l'ouverture des négociations « bilatérales » avec l'Union Européenne, conformément au vœu du gouvernement helvétique et aux intérêts économiques suisses.

Les statistiques économiques illustrent l'étroitesse des liens qui nous unissent. Sur le plan commercial,

LE GATT FACE AUX MUTATIONS

Depuis la création du GATT, le commerce international s'est fondamentalement modifié sous de nombreux aspects :

• Politique : vu la stature politique de la Communauté européenne, les États-Unis ne peuvent plus avoir

cette année encore avec 11 % de part de marché, la France reste le deuxième fournisseur de la Suisse et avec une part équivalente, 10 %, la Suisse reste notre deuxième client. Certes, le volume global de nos échanges a continué de se réduire selon un mouvement de repli amorcé en 1991, année où la récession a commencé à toucher la Suisse, mais il faut souligner que si la baisse de nos importations est équivalente à celle de 1992, la baisse de nos exportations a été stoppée.

La Suisse apporte une contribution importante à l'équilibre de la balance commerciale française ; si le taux de couverture global de celle-ci s'élève à 107,8 % pour le premier semestre de 1993, le taux de couverture avec la Suisse qui était de 149 % en 1992, s'améliore encore cette année. Ce sont traditionnellement les produits élaborés (biens d'équipement ou de consommation), les produits intermédiaires (produits chimiques, métaux précieux), les produits énergétiques (électricité notamment) et les produits agro-alimentaires qui font l'objet de nos ventes en Suisse et contribuent à la constitution de l'excédent en faveur de la France.

Les investissements directs caractérisent peut-être mieux encore les

échanges franco-suisses. La France est bien présente en Suisse avec 5,7 % des investissements français à l'étranger, la Confédération suisse se place au sixième rang des pays d'accueil de nos investissements ; toutes les grandes entreprises françaises y sont installées, mais c'est surtout dans le domaine de l'immobilier et des services que se fait aujourd'hui l'investissement. Quant à la Suisse, tirant partie de son importante épargne intérieure, elle se place au cinquième rang des pays européens et au deuxième rang des pays non membres de l'Union Européenne pour les investissements étrangers en France ; le volume de ces investissements ne cesse de progresser (154 % entre 1990 et 1992) et les domaines d'investissements reflètent les structures traditionnelles de l'industrie suisse (chimie-pharmacie, agro-alimentaire, BTP, industrie horlogère, machines-outils et électronique).

La Suisse apporte ainsi à la France des emplois précieux dans une période de difficultés économiques et de lutte contre le chômage. La concentration des implantations suisses sur la zone frontalière et le nombre élevé de sociétés-mères (200 sur 333 implantations en 1992) indique que la France

est pour la Suisse une excellente passerelle pour la pénétration du marché communautaire.

La France souhaite voir la Suisse rejoindre l'Union Européenne et se félicite de l'engagement « lucide et courageux » du Conseil fédéral sur cet objectif à terme dans le Rapport de politique extérieure qu'il a présenté le 2 décembre : l'harmonisation progressive de la législation suisse avec la législation communautaire (l'introduction de la TVA à partir du 1^{er} janvier 1995, approuvée par les électeurs helvétiques le 28 novembre dernier est un mouvement significatif), l'accroissement des échanges économiques entre nos deux pays (notamment par un effort mutuel de promotion de l'image des entreprises françaises en Suisse alémanique où notre présence reste insuffisante) doivent contribuer à une prise de conscience de l'opinion publique suisse des avantages que présenterait le Marché unique.

Je souhaite que 1994, avec la reprise économique annoncée, permette aux entreprises de nos deux pays de trouver de part et d'autre de nos frontières communes des avantages équilibrés qui contribueront encore davantage à la prospérité de nos deux peuples. ■